

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56

Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de conseillers votants : 53

DELIBERATION N°2026-145bis RETROCESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE A ILLIERS-COMBRAY ET BLANDAINVILLE AU PROFIT DE LA SOCIETE MOUNTPARK EU CHARTRES SNC

Par délibération en date du 23 juin 2025, le conseil communautaire a décidé d'acquérir un bassin de rétention situé à Illiers-Combray (parcelle XE 29 et 33) et à Blandainville (parcelles ZT 26,30 et 34) moyennant la somme d'un euro symbolique auprès de la Société MOUNTPARK EU CHARTRES SNC. Elle a également acquis deux parcelles de terres sur lesquelles se situent un fossé de surverse et une partie du chemin du dit fossé (à Illiers-Combray parcelles XH 44 et 45) moyennant la somme d'un euro symbolique auprès de celle-ci.
Par ailleurs plusieurs servitudes ont été consenties.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-delib26-145bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026

La société MOUNTPARK EU CHARTRES SNC souhaite acquérir - une bande de terrain de 20cm sur le Lot R.

Cette bande de terrain de 20 cm se limitera au linéaire d'environ 333m limitrophe du lot A1 (Amazon).

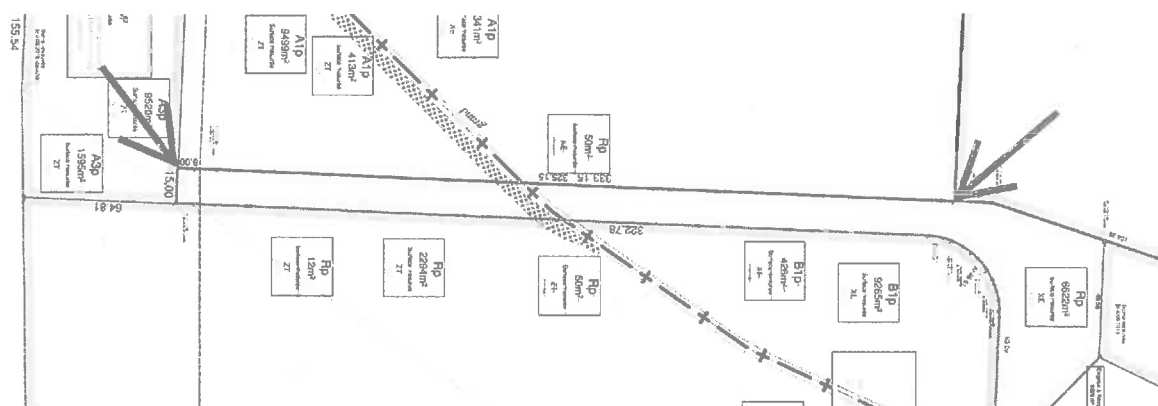
L'assiette foncière est de 67 m² pour laquelle la société MOUNTPARK EU CHARTRES SNC a sollicité auprès du cabinet de géomètre expert un nouveau plan de division en ce sens.

Ce document d'arpentage a été réalisé donnant lieu à une nouvelle numérotation cadastrale.

Les parcelles concernées par la division sont celles ci-dessous **hors ZT 30:**

LOT R BASSIN CENTRAL	Communes	Parcelle n°	Surface Cadastrée	Lieux dits	Surface par commune	ILLIERS	BLAND.
	ILLIERS COMBRAY	XE	29 6 622m ² 33 50m ²	Le Bois de Fransache Le Bois de Fransache	6 672m ²		
	BLANDAINVILLE	ZT	26 2 294m ² 30 12m ² 34 50m ²	Joncs Marin Joncs Marin Joncs Marin	2 356m ²		2 356m ²
		TOTAL	9 028m ²				

La bande de 20cm à prélever se situe entre les flèches bleues ci-dessous le long du linéaire d'environ 333m.



L'avis des domaines n°2025-28196-88310 a été rendu le 19 décembre 2025.

Les parcelles rétrocédées par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche sont donc les suivantes : XE 43 pour une superficie de 36 m², ZT 40 pour une superficie de 29 m² ZT 42 pour 1 m² et ZT 45 pour 1 m², soit un total de 67 m².

Il s'agit donc, d'un point de vue domanial d'une désaffectation et d'un déclassement de bande de 20 cm donnant lieu à une vente.

Il est proposé la cession à titre onéreux des parcelles XE 43 pour une superficie de 36 m², ZT 40 pour une superficie de 29 m² ZT 42 pour 1 m² et ZT 45 pour 1 m², soit un total de 67 m² pour un montant de 1 000 € au profit de la Société MOUNTPARK EU CHARTRES SNC et d'autoriser le Président à signer l'acte qui sera établi.

Erreur Matérielle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-delib26-145bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026

Publication : 15/07/2026

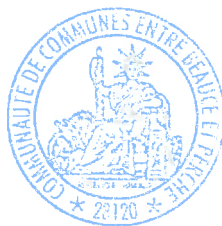
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**

- le constat de la désaffectation des parcelles ci-dessus
- le déclassement de ces parcelles du domaine public domanial
- la cession à titre onéreux des parcelles XE 43 pour une superficie de 36 m², ZT 40 pour une superficie de 29 m² ZT 42 pour 1 m² et ZT 45 pour 1 m², soit un total de 67 m² pour un montant de 1 000 € au profit de la Société MOUNTPARK EU CHARTRES SNC

- **AUTORISE** le Président ou en cas d'absence, Monsieur BUISSON à signer l'acte de cession

Erreur Matérielle



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-delib26-145bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026